

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SARCELLES
14 04 23

N° 09.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois, Le 11 avril à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
07 avril 2023	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire. Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (parti à 19h48), Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.
07 avril 2023	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. le MAIRE), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. GOLETTA), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), David CARDOSO (pouvoir à Mme COMONT).
En exercice	19
Présents	12
Votants	16
	Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Tableau des emplois - création de postes.

Transmise le
14 AVR. 2023

Affichée le

17 AVR. 2023

Secrétaire de séance : Mme ROUSSY

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE rappelle à l'assemblée :

Vu le C.G.C.T,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

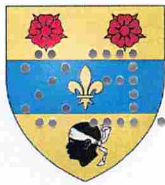
Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer les postes suivants :

- **FILIERE SOCIALE :**

* 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps complet



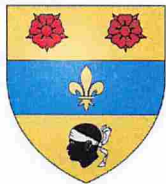
VEMARS
2014

VILLE DE VEMARS

- **FILIERE ADMINISTRATIVE :**

* 1 poste d'agent administratif territorial à temps complet

GRADES OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS NON POURVUS
EMPLOI DE DIRECTION				
Directeur général des services (2 000 /10 000 hab.)	A	1	0	1
		1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	1	4
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	3	3	0
Adjoint Administratif	C	7	6	1
		17	12	5
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	5	5	0
Adjoint Technique TC	C	18	15	3
Adjoint Technique TNC	C	7	1	6
		32	22	10
FILIERE SOCIALE				
Agent Social TC	C	1	1	0
ATSEM principal de 2ème classe TC	C	1	0	1
ATSEM principal de 1ère classe TC	C	2	1	1
		3	2	1
FILIERE ANIMATION				
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation TC	C	8	5	3
Adjoint d'animation TNC	C	8	6	2
		17	12	5
FILIERE SPORTIVE				
Educateur territorial APS TNC	B	3	0	3
		3	0	3
AUTRES				
Professeur vacataire TNC (DEL 59/2016)	B	8	8	0
Vacataire administratif	A	1	0	1
		9	8	1



VILLE DE VEMARS


SP SARCELLES
14.04.23

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **ADOpte** le tableau des emplois ci-dessus actualisé,
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire 
Frédéric Didier

